

**FORMULAIRE
FORMULE 18B**

AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION

(Cour; N° du dossier; Intitulé de l'instance)

**AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION
(FORMULE 18B)**

JE SOUSSIGNÉ, (nom au complet),
du (de la) de
Nouveau-Brunswick, (profession), DÉCLARE
SOUS SERMENT :

1. Avoir signifié le 19 au défendeur (ou selon le cas) le document
ci-joint marqué de la lettre "A" en lui remettant copie (ou selon le cas) au
(adresse où s'est effectuée la signification)

2. Avoir pu identifier le destinataire de la signification par le fait que

ou, si la signification a été effectuée en application des alinéas 18.02(1)b) à o) inclusivement :

Avoir pu identifier la personne à laquelle une copie du document a été laissée pour effectuer la signification au
défendeur par le fait que

ou, si la signification a été effectuée à un particulier en application de la règle 18.03(6), en laissant une copie à un
adulte :

1. Avoir signifié le 19 au défendeur (ou selon le cas) le document
ci-joint marqué de la lettre "A", en laissant une copie dans un enveloppe scellée adressée au défendeur (ou selon le
cas) au qui paraissait être majeur et habiter le même logement
que le défendeur (ou selon le cas), au (adresse où s'est effectuée la
signification) et en envoyant copie au défendeur (ou selon le cas) par poste
affranchie le même jour (ou le lendemain) et à la même adresse.

2. Avant cette signification, avoir tenté sans succès de le signifier au défendeur (ou selon le cas) personnellement,
à son domicile, le 19 (ou, si plusieurs tentatives ont été
faites :) et encore le 19

ou, si la signification a été effectuée à une partie par poste affranchie ou par messagerie affranchie en application
de la règle 18.06 :

1. Avoir signifié le 19 au défendeur (ou selon le cas) le document
ci-joint marqué de la lettre "A", en envoyant copie au défendeur (ou selon le cas) par poste affranchie (ou par mes-
sagerie affranchie selon le cas) au (adresse postale
complète), cette adresse étant la dernière qu'il a donnée aux fins
de signification (ou selon le cas) (ou, si une telle adresse n'a pas été donnée : étant sa dernière adresse connue).

ou, si la signification a été effectuée à l'avocat de la partie par poste affranchie ou par messagerie affranchie en ap-
plication de la règle 18.05a) :

Formule 18B

1. Avoir signifié le 19 au défendeur (*ou selon le cas*) le document ci-joint marqué de la lettre « A », en envoyant copie par poste affranchie (*ou par messagerie affranchie selon le cas*) à, avocat dudit défendeur (*ou selon le cas*), au (adresse postale complète)

ou, si la signification à une partie a été effectuée par poste affranchie ou par messagerie affranchie en application des règles 18.03(3) à (5) :

1. Avoir signifié le 19 au défendeur (*ou selon le cas*) le document ci-joint marqué de la lettre « A », en envoyant copie du document ainsi que la carte d'accusé de réception par poste affranchie (*ou par messagerie affranchie selon le cas*) au défendeur (*ou selon le cas*) au (adresse postale complète) , sa dernière adresse connue.

2. Le 19., la carte d'accusé de réception ci-jointe marquée de la lettre « B », portant une signature qui paraît être celle du défendeur (*ou selon le cas*) m'a été renvoyée et je l'ai reçue.

ou

2. Le 19., le récépissé du service des postes ci-joint (*ou accusé de réception écrit*) marqué de la lettre « B », portant une signature qui paraît être celle (*ou une copie de celle*) du défendeur (*ou selon le cas*) m'a été renvoyé et je l'ai reçu.

ou

2. Le 19., j'ai reçu la confirmation ci-jointe marquée de la lettre « B » du porteur qui m'a signifié le document.

ou, si la signification a été effectuée à une corporation en application de la règle 18.03(7) :

1. Aucun bureau ou établissement de la défenderesse (*ou selon le cas*) ne se trouve à l'adresse indiquée dans le dernier état délivré par la défenderesse (*ou selon le cas*) à Services Nouveau-Brunswick et aucun bureau ou établissement de la défenderesse (*ou selon le cas*) ne peut être trouvé au Nouveau-Brunswick.

2. Avoir signifié le 19 à la défenderesse (*ou selon le cas*) le document ci-joint marqué de la lettre « A », en lui envoyant une copie par poste affranchie (*ou par messagerie affranchie selon le cas*) au (adresse postale complète) , étant l'adresse de la défenderesse indiquée dans le dernier état qu'elle a délivré à Services Nouveau-Brunswick, et aussi en envoyant copie par poste affranchie (*ou par messagerie affranchie selon le cas*) à , dont le nom figure parmi les dirigeants de la défenderesse dans le dernier état qu'elle a délivré à Services Nouveau-Brunswick, au (adresse postale complète) , étant son adresse postale selon ledit état.

ou, si la signification a été effectuée par télécopieur conformément à la règle 18.07 :

1. Avoir signifié au défendeur (*ou selon le cas*), le 20 , à (heure), le document ci-joint marqué de la lettre « A » en le télécopiant avec la page couverture ci-jointe marquée de la lettre « B » à (nom et numéro de télécopieur de l'avocat), l'avocat du défendeur (*ou selon le cas*), appuyé du rapport d'envoi ci-joint marqué de la lettre « C » et produit par le télécopieur.

Formule 18B

ou, si la signification a été effectuée par courriel en application de la règle 18.07.1 :

1. Avoir signifié au défendeur (*ou selon le cas*) le document ci-joint marqué de la lettre « A » en envoyant une copie du document par courriel, dont copie est ci-jointe et marquée de la lettre « B », le 20....., à (*heure*), à (*nom et adresse électronique de l'avocat*), l'avocat du défendeur (*ou selon le cas*).

2. Avoir reçu le 20, à (*heure*), par courriel une acceptation de la signification du document par (*nom de l'avocat*), laquelle acceptation était datée du 20.....

FAIT SOUS SERMENT, etc.

85-5; 92-3; 99-71; 2006, c.16, s.95; 2010-61; 2012-86